

Copie du Cachereau d'Avesnes
Les Aubert
1034

LA COMMUNAUTE D'AVESNES-LES-AUBERT DE 1634 A 1790

sa vie sociale, administrative, religieuse

Ce titre est celui d'un mémoire historique que j'ai fait voici près de trente cinq ans. C'est à partir d'archives paroissiales qu'une rédaction a été entreprise, après un classement de chaque document. Conseillé et encouragé par Monsieur le Chanoine Thelliez, archiviste diocésain, j'ai élaboré ce travail. Il m'a fait profiter de son expérience et de son érudition, j'ai pour lui une grande reconnaissance.

Vers 1950, période de faible intérêt à l'égard de l'histoire locale et des activités culturelles, j'ai été sceptique quant à l'opportunité de publier mon manuscrit. Je voulais présenter à mes compatriotes, sous forme de livre, l'histoire de mon village natal. Il y avait encore des recherches à entreprendre pour atteindre ce but.

Avec mon regretté ami Géry Herbert nous envisagions ce projet. Pour des raisons de santé je ne peux plus faire de démarches ou d'investigations diverses pour compléter ma documentation.

Encouragé par LES AMIS DU CAMBRESIS j'ai accepté avec joie de laisser publier le compte-rendu des recherches que j'avais pu effectuer.

C'est avec la collaboration de Madame Marie-Thérèse Pertriaux et de Monsieur Jean Dauvegis que les divers commentaires ont été apportés au texte original.

Je remercie Monsieur Vidot, Commissaire-adjoint de la République, Sous-Préfet de Cambrai, de nous autoriser à publier des citations de sa conférence "Mayeurs et échevins dans les Communautés villageoises du Cambrésis au XVIIIe siècle".

.Gustave Pezin.

● L'EVOLUTION SOCIALE

Avesnes-Les-Aubert est un important village du Cambrésis de 4165 habitants, un certain nombre est occupé aux travaux des champs comme cultivateurs ou ouvriers saisonniers, d'autres au tissage comme autrefois ; les ressources que cette industrie a apporté aux ouvriers temporaires, aux tisseurs professionnels et surtout aux patrons expliquent le développement des tissages et des maisons d'habitation. La physionomie du village a tellement changé que nos ancêtres d'avant la Révolution ne le reconnaîtraient plus. Mais le terroir lui-même, quoique traversé par des chemins et des routes bien empierrés, ressemble dans ses grands traits et même dans ses détails à celui de jadis.

On sait qu'Avesnes-Les-Aubert a pu être appelé Avesnes-Les-Gobert en souvenir d'un ancien seigneur, pour le distinguer d'Avesnes-Le-Sec, qui lui est voisin, et des autres Avesnes dont le nom, selon certains, viendrait du mot latin "advena" qui veut dire étranger. Quoi qu'il en soit, ce fut une terre partagée entre divers chapitres et abbayes et plusieurs familles seigneuriales. La seule de ces familles pour laquelle nous ayons des renseignements précis est celle de Jeanne d'Avesnes. Elle épousa en 1406 Jean d'Esclaibes, écuyer, Seigneur de Péruwelz-Lez-Busigny, de Helgies et du fief du château de Solesmes². C'est ainsi que les Seigneuries d'Avesnes-Les-Aubert, de Clairmont et de Prayelle, héritage de Jeanne d'Avesnes, passèrent dans la Maison d'Esclaibes.

La communauté d'Avesnes-Les-Aubert depuis la fin du Moyen Age a été administrée par une seigneurie possédée en indivis par le chapitre de la Cathédrale de Cambrai et la Prévôté d'Haspres, qui désignaient chacun leur mayeur.

La plupart des impôts fonciers, surtout dîmes et terrages, étaient recueillis par la Collégiale Saint-Géry de Cambrai depuis un temps immémorial.

Ce sont les archives conservées par miracle à la maison curiale : cachereau de dîmes, compte des biens d'église et des pauvres, registres des autres impositions, corvées, tailles et impôts généraux comme la contribution du pied fourchu, vacations du pâturage en commun, qui ont servi à nous faire connaître la vie sociale, administrative et religieuse de notre cher pays natal depuis 1634 et fourni la base de cette reconstitution d'un passé de plus de deux siècles.

Aujourd'hui, ces notes rendront sensible l'évolution qui s'est produite depuis trente cinq ans à Avesnes-Les-Aubert. Au recensement de 1982 on comptait 4031 habitants. La construction de logements a connu un réel essor, notamment avec la création de la résidence "Alamo". En 1984 c'était l'inauguration de la première tranche de logements de la "Résidence Fleurie".

Il y a eu la disparition du tissage à la main. Les campagnes betteravières ont cessé. La mécanisation et l'évolution des techniques par le semis en place de graines monogermes enrobées ont supprimé les besoins de main d'oeuvre.

La fermeture des tissages voici quelques années a entraîné plusieurs centaines de licenciements économiques. Il faut ajouter ceux d'autres activités frappées aussi par la crise.

Suivant la statistique de l'ASSEDIC Sambre-Escaut le nombre des demandes d'emploi non satisfaites en octobre 1986 était de 1093 pour le secteur d'Avesnes-Les-Aubert.

● LE CACHEREAU DE 1634

C'est le cachereau des dîmes de 1634³, ou cahier de déclarations au nombre de 855 qui va nous donner tous les noms de ceux qui possédaient la terre à Avesnes-Les-Aubert à cette époque ; et devaient la dîme à la Collégiale Saint-Géry de Cambrai, notamment. Ce renouvellement est fait solennellement en présence des intéressés ou de leurs délégués comme des mayeurs, des dîmeurs et des terrageurs, c'est à dire de ceux qui percevaient à ferme la dîme, impôt ecclésiastique, et le terrage, im-

L'an mille six cent trente quatre le vingtquatrième jour de Juillet étaient donc présents Jean Pamart mayeur du Chapitre de Notre Dame de Cambrai, Nicolas Soreau mayeur en la Seigneurie de la Prévôté d'Haspres, Simon Villain mayeur de Saint-Géry et Jonas Lalleman, Hubert de Rieu, Philippe de Hordain, Adrien Langonnesse et Titus Canonne échevins des dits chapitre et prévôté.

Le renouvellement affiché selon la coutume leur avait été signifié par des attaches mises tant audit Avesnes Les Gobert qu'aux villages circonvoisins.

Au son des cloches tous les censiers laboureurs dismeurs et tergeurs et tous les autres a qui ce renouvellement peut toucher soit par compétence ou appartenauce doivent se présenter sans intimation, tel que si aucuns ne comparaissent le cachereau sera fait selon droit et raison.

Messieurs Robert Cochart grand ministre, Jean Dupuis chantre et Valentin Collart syndiq de l'église Saint-Géry, Blaise Canonne dimeur de Messieurs de Saint-Aubert, Jean Pamart "tergeur" de Notre-Dame et d'Haspres, Nicolas Gardez dimeur de Rieu et Maître Jacques Lesnes dimeur de Sainte-Croix à Boussières, et plusieurs autres assistaient aussi à cette solennité.

● LES POSSESSEURS DE TERRES

En plus des possesseurs étrangers, on peut connaître les habitants de la paroisse qui possèdent des terres sur le terroir.
mc = mencaudée b = boisselée

La cure dudit Avesnes Lez Gobert possède 52 mc 3 b.

L'église et les pauvres dudit Avesnes possèdent 121 mc 1 b.

La chapelle Notre-Dame dudit Avesnes possède 19 mc 2 b.

L'abbaye de Saint-Aubert possède 14 mc.

Les chapelains du grand commun de Notre-Dame en Cambrai, dépendant du Chapitre, possèdent 101 mc 1 b.

L'Abbaye Saint-Sépulcre de Cambrai possède 18 mc.

Le chapitre de Notre-Dame possède 10 mc.

A l'église de Monsieur de Saint Géry de la fabricque appartiennent 43 mc.

Au Sieur Charles de Francqueville chanoine de Notre-Dame de Cambrai appartiennent 24 mc 3 b.

Aux Jésuites de Cambrai appartiennent 17 mc 2 b.

Aux grands vicaires de Cambrai du chapitre de la métropole appartiennent 6 mc 1 b.

A la chapelle des Onze Mille Vierges du Chapitre de Notre-Dame appartiennent 52 mc.

A la chapelle de Tous les Saints appartiennent 15 mc.

A la chapelle Sainte-Catherine de la cathédrale appartiennent 25 mc 3 b.

A la chapelle Sainte Elisabeth de la cathédrale appartiennent 12 mc 2 b.

A la chapelle Sainte-Croix de la cathédrale appartiennent 30 mc.

Aux chevaliers de Rhodes (anciens Templiers) appartiennent 8 mc 3 b.

Aux Chartreux de Valenciennes appartiennent 16 mc.

A la Prévôté d'Haspres appartiennent 31 mc 3 b.

A la chapelle Saint-Nicolas de Rieux appartiennent 8 b.

A l'Abbaye du "Vergier" Oisy le Verger appartiennent 20 mc 3 b.

La famille d'Anvaing de Villers au Tertre possède 22 mc 2 b.

Les hoirs du Sieur Claude Hardi de Beaulincourt (fief de Crèvecoeur) possèdent 77mc2b.

Daniel Liévou échevin de Cambrai possède 89 mc 3 b.

La famille Lallemand possède 38 mc 14 b. 2 pintes.

Thomas Gevin de Valenciennes possède 25 mc.

Pierre Ledieu possède 27 mc 2 b, Martin 7 mc et les hoirs de Philippe 3 b. Le chanoine

Ledieu de Saint-Géry possède 2 mc 3 b.

Jacques Mallet de Valenciennes possède 24 mc 1 b.

Arnould Creton possède 34 mc 1 b.

Les hoirs de M. De Sivry possèdent 97 mc 2 b.

Les hoirs de Pierre de Wingles possèdent 18 mc.

Les hoirs de Jean Taisnes ancien mayeur possèdent 1 mc.

Le cachereau de 1634 comprend 855 déclarations de parcelles de terre qui sont possédées par 136 propriétaires religieux, particuliers et familles. Dans l'énumération qui précède nous nous sommes limité aux principales déclarations de par leur importance. Concernant les habitants de notre paroisse qui possédaient des terres, nous les avons regroupés. Ces noms de famille étant encore portés par bien des Avesnois, ceux-ci peuvent penser qu'ils sont sans doute leurs ancêtres.

De la famille BAILLEUX, 7 mc 3 b appartiennent à Innocent, 3 b. à Henri et 6mc 1 b aux hoirs de Martin.

Les hoirs ou héritiers de Nicolas BAILLON possèdent 2 b.

De la famille CANONNE : Blaise possède 19 mc, Jean 3 mc 2 b, Antoine 8 mc, Titus 5 mc, Paul 4 mc, Henri 4 mc et aux hoirs de Félix appartiennent 15 mc 1 b, enfin aux hoirs de Nicolas 5 mc 2 b.

De la famille COUVET : Jacques possède 11 mc, Jean 23 mc 1 b, Henri 5 mc et les hoirs de Nicolas possèdent 3 b.

De la famille de RIEUX : Martin possède 12 mc 2 b, Cornille 3 mc 2 b, Pierre 3 mc et Gilles 2 mc et 3 b.

Bon GHIEFFE possède 5 mc et Jean 1 mc.

De la famille GERNEZ 14 mc appartiennent à Philippe, 5 mc 6 pintes à Nicolas et 2 mc 1 b à Bon.

Hector LE GLAY possède 4 mc 3 b.

Hector LEGRAND possède 3 mc et Melchior 3 mc et 3 b.

Hector HERBIN possède 2 mc 2 b.

Aux hoirs de Jacques HEGO appartiennent 3 mc et à ceux d'Antoine 1 mc.

Pierre NOIRMAIN possède 2 mc.

Hector PEZIN possède 2 mc et Jean 4 mc 3 b.

De la famille PAIEN Jean possède 2 mc 3 b et la veuve de Laurent 2 b.

Louis SOHIER possède 6 mc et les hoirs d'Amand 8 mc.

La famille SEGARD possède 12 mc 2 b.

Les hoirs de Gilles THIEULLET possèdent 10 mc.

La veuve Jean TRANCHANT possède 3 mc.

Les hoirs de Noël TAQUET 3 mc.

De la famille VILLAIN Antoine possède 17 mc 2 b, Simon 3 b et Grégoire 1 mc 2 b.

Michelle WAXIN possède 3 b.

● LE PARTAGE DU TERRITOIRE

L'étude de ce document nous amène à plusieurs réflexions et constatations :

.Ce qu'est un cachereau : dénombrement des terres sur lesquelles X a droit à lever des impôts. Cacher la dîme : lever la dîme. Il peut se faire pour une ou plusieurs personnes, sur un ou plusieurs territoires.

.Comment expliquer un tel partage du territoire ?

Il n'y a aucune comparaison avec les grands domaines ou comtés seigneuriaux. Monsieur Vidot (Etudes cambrésiennes p.5) développe : "Un paysan sur dix n'a pas d'habitation indépendante ni son lopin de terre, c'est un travailleur agricole. Deux sur dix exploitent la terre de propriétaires nobles, ecclésiastiques ou bourgeois, mais avec peine et sans le moindre bénéfice. Deux autres sur dix possèdent moins d'un hectare. Les quatre ou cinq autres paysans sur dix possèdent entre 4 ou 5 hectares ; c'est peu car la famille est très nombreuse, les champs étroits et dispersés du fait des partages successoraux prévus par la Coutume du Cambrésis".

.L'étendue des terres

En prenant pour référence les mesures agraires en usage dans le Cambrésis à cette époque :

la pinte = 2 ares 21 la boisselée = 4 pintes la mencaudée = 16 pintes

la rasière = 1 mencaudée et demie le muid cambrésien = 16 mencaudées,

nous constatons que 1414 mencaudées 207 boisselées 6 pintes appartiennent à des religieux, nobles ou bourgeois, 192 mencaudées 6 boisselées à la paroisse et aux

pauvres, 250 mencaudées 54 boisselées 6 pintes à des familles de notre village.

Ce nombre de mencaudées, boisselées et pintes traduit en hectare mesure de superficie égale à 100 ares donne le chiffre de 680 hectares environ de terres déclarées au cachereau pour imposition.

.Le cadastre
Le cachereau a évolué pour devenir le cadastre : registre public qui comporte le relevé détaillé des propriétés territoriales d'une commune.
En 1849 le géomètre Balligand rédigea les documents du cadastre. Le territoire de 871 hectares était divisé en quatre sections.
Un siècle plus tard soit en 1949 le service du cadastre entreprend la réfection intégrale du plan de notre commune. Cet important travail exécuté par M. Paul Bury géomètre de première classe fut achevé le 15 juin 1952.
Le nouveau cadastre nous fournit les renseignements généraux suivants : la contenance ou superficie totale d'Avesnes-Les-Aubert est de 900 hectares 90 ares 90 centiares. Le registre détaillé des propriétés est de 867 hectares 76 ares, le domaine public couvre 33 hectares 14 ares 90 centiares.

.Le remembrement

Vers 1966, les remembrements successifs ont remis en question les notions d'attachement à la propriété familiale bien définie, telle qu'elle était vécue depuis plusieurs siècles, nous l'avons vu plus haut.
Le développement du machinisme agricole et de la mécanisation nécessitaient le regroupement des parcelles et leur agrandissement.
Reconnaissant le bien-fondé de cette réalisation, l'agriculteur a néanmoins douloureusement ressenti cette rupture avec le passé. Il a dû échanger un bien que lui avaient légué plusieurs générations et qui, de ce fait, devenait un bien anonyme... Mais toute amélioration est bâtie sur un certain renoncement.

A suivre

NOTES 1 La communauté : "Il n'y a pas de commune au sens actuel du terme, personne de droit disposant d'un organe élu, de biens et de moyens budgétaires. A l'époque l'ensemble de la population constitue ce qu'on appelle une "communauté", communauté rurale ou encore communauté villageoise. Cette communauté forme une société de personnes, un groupe visible qui se retrouve à l'église le dimanche matin, l'église qui est la maison commune, la maison du peuple. Le curé assure la direction spirituelle des fidèles ; il est responsable de certains biens, de certains services. Il lit parfois en chaire les décisions des Etats ou de l'Intendant. C'est à la sortie de la messe et sous le porche ou l'auvent de l'église que s'assemblent à l'occasion les chefs de famille pour évoquer les affaires du moment. L'ensemble des affaires locales constitue les affaires de la communauté".

Conférence de Monsieur Max Henri Vidot prononcée devant la Société d'Emulation de Cambrai le 8 décembre 1985.

2 Deuxième série des archives de la famille d'Esclaibes p.22.

3 C'est un manuscrit de 74 feuillets complets plus 4 incomplets d'un format de 30 cm sur 20 cm.

4 Voir aussi "Les Paysans du Nord pendant la Révolution française" par Georges Lefebvre. Paris : A. Colin, nouv. éd. 1972.

LES ÉGLISES ST-GÉRY DE CAMBRAI

La toute récente plaquette éditée par les «Amis du Cambrésis» réunit

- une présentation archéologique des différentes églises qui se sont succédées au Mont-des-Bœufs (jardin public actuel) où s'élevait la première église St-Géry.

- Une présentation archéologique de l'actuelle église St-Géry.

- Un essai de reconstitution en plans détaillés des églises qui se sont succédées à l'emplacement de l'actuelle église St-Géry, du 4^e au 18^e siècles.

En vente en librairies et Maisons de presse, 39 F. ou par courrier, aux «Amis du Cambrésis», 15 Rue de l'Épée, 59400 CAMBRAI, tél. 17.57.50.75, en ajoutant 9,50 F. pour frais de port.

